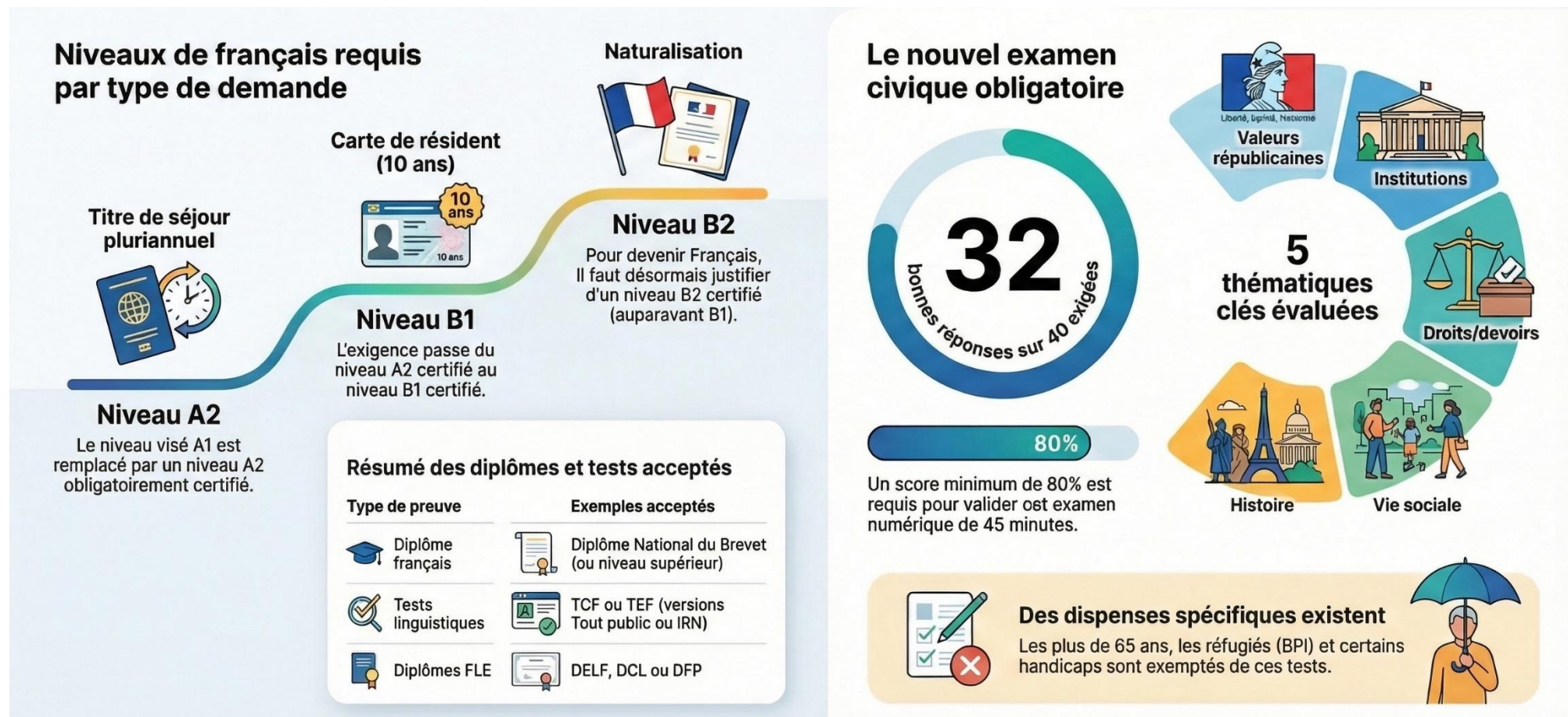


Intégration en France : nouvelles exigences linguistiques et civiques

Depuis le 1^{er} janvier 2026, pour les premières demandes de certains titres de séjour et pour les demandes de naturalisation : les personnes doivent justifier d'un niveau de langue française réhaussé et de la réussite à un examen civique.



Sources officielles : Loi du 26 janvier 2024 pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration (CIAI) • Décret d'application : [15 juillet 2025](#)

Arrêtés : [22 juillet 2025](#) : formations OFII dans le cadre du CIR • 22 décembre 2025 : [naturalisation](#) et [titres pluriannuels 2-4-10 ans](#) • [10 octobre 2025](#) : examen civique